

Cette publication a été éditée
par le ministère des Régions et
peut être consultée dans les sites
Internet suivants :

<http://www.mreg.gouv.qc.ca>

<http://www.regions.qc.ca>

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal — 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-39427-5

LE FONDS
de **développement**
régional

BILAN 1998-2001

JUIN 2002

MOT DE PRÉSENTATION

Nous avons le plaisir de présenter le bilan du Fonds de développement régional mis en place dans la foulée de la Politique de soutien au développement local et régional pour permettre aux conseils régionaux de développement de soutenir la mise en œuvre de priorités régionales ou la réalisation de projets ayant des effets structurants sur le développement de leur région.

Grâce au Fonds de développement régional, et après seulement trois années et demie d'existence, près d'un millier de projets de développement jugés prioritaires par le milieu ont pu voir le jour dans les différentes régions du Québec. Ce fonds a également rendu possible la signature de quelque 120 ententes spécifiques qui constituent autant de contrats de partenariat entre les conseils régionaux de développement et les ministères en vue d'une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de chaque région.

C'est donc avec fierté que nous vous convions à prendre connaissance de ce bilan qui démontre bien que le Fonds de développement régional constitue un outil performant et d'une grande importance pour le développement des régions.

Le ministre d'État à la Population, aux Régions et
aux Affaires autochtones et ministre des Régions,

RÉMY TRUDEL

Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole,
à l'Environnement et à l'Eau,

ANDRÉ BOISCLAIR

Le ministre délégué responsable de la région
de la Capitale-Nationale,

ROSAIRE BERTRAND

Le président de l'Association des régions du Québec,

ÉMILIE NADEAU



TABLE DES MATIÈRES

	Page
Mot de présentation	I
Sommaire exécutif	1
Introduction	3
1- Le Fonds de développement régional, outil de développement régional	4
2- Le Fonds de développement régional, bilan financier	7
3- Le Fonds de développement régional, volet ententes spécifiques	12
4- Le Fonds de développement régional, volet projets structurants	18
5- Les retombées du Fonds de développement régional	23
Conclusion	28



SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Loi sur le ministère des Régions prévoit que le ministre doit présenter au gouvernement un rapport d'évaluation du Fonds de développement régional (FDR), au plus tard, à sa date d'échéance. Ce fonds, d'une durée de cinq ans, a été mis en place le 1^{er} avril 1998 et arrivera à échéance le 31 mars 2003. Compte tenu d'un rythme d'engagement relativement rapide, il a été jugé opportun de procéder dès maintenant à cette évaluation.

Ce rapport présente donc un bilan des activités du FDR pour la période comprise entre le 1^{er} avril 1998 et le 1^{er} octobre 2001, soit une période couvrant trois années et demie de sa durée de cinq ans. Il a été réalisé par un comité conjoint constitué de l'Association des régions du Québec (ARQ), du ministère des Régions (MREG) et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM), avec la collaboration du Bureau de la Capitale Nationale. Un questionnaire, comportant des questions fermées et ouvertes, a permis de recueillir les données quantitatives nécessaires, ainsi que des appréciations plus qualitatives sur l'utilisation du FDR et ses retombées.

Les faits saillants de ce bilan sont les suivants :

- Le budget total du FDR est de 89,5 M\$ sur une période de cinq ans. Chacune des 17 régions du Québec dispose d'environ 1 M\$ par année. Au 1^{er} octobre 2001, 57,2 M\$ sont engagés et 9,5 M\$ sont réservés (les montants réservés correspondent à des ententes spécifiques ou à des projets structurants formellement approuvés par les conseils d'administration des conseils régionaux de développement [CRD], mais qui ne sont pas encore finalisés sur le plan administratif). Le solde disponible pour de nouveaux engagements ou réserves est donc de 22,8 M\$.
- Depuis la mise en place du FDR, 120 ententes spécifiques et 906 projets structurants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. De plus, 36 ententes spécifiques et 110 projets structurants ont été approuvés par les conseils d'administration des CRD et leurs montants réservés par ces derniers. Ce millier d'interventions traduit bien l'importance du FDR pour les régions et aussi sa pénétration dans le tissu régional, car chacune implique un ou plusieurs partenaires du milieu.
- Au total, 66,7 M\$ ont été engagés ou réservés à même le FDR dans des interventions de diverses natures totalisant plus de 476 M\$. Le FDR est utilisé pour permettre la concertation, stimuler les initiatives, orienter les priorités et compléter les financements. Il peut aussi jouer un rôle particulier en regard de grandes opérations de développement régional, comme cela a été le cas pour l'Entente spécifique sur la protection et la mise en valeur de la forêt bas-laurentienne.



- Les ententes spécifiques et les projets structurants ont été réalisés dans plusieurs domaines de l'activité régionale, mais plus particulièrement dans les secteurs du tourisme, de la santé et des services sociaux, des ressources naturelles, de l'emploi et de la main-d'œuvre, des sciences et des technologies. Les ententes, comme les projets, ont surtout des effets structurants dans les domaines économique et social.
- Les deux tiers des ententes spécifiques sont essentiellement orientés vers la mise en œuvre des priorités régionales, alors que les autres ententes spécifiques prévoient aussi une adaptation de l'intervention gouvernementale en région; leur impact en ces matières est estimé élevé. Les ententes prévoyant la concrétisation de plans d'action sont les plus fréquentes. Les autres types d'ententes spécifiques visent la réalisation d'opérations de concertation, l'adaptation de normes gouvernementales ou la mise en place de structures de développement.
- Les ententes spécifiques sont généralement initiées en parts égales par les CRD, les ministères et le milieu. Dans la majorité des cas, ce sont les organismes à but non lucratif (OBNL) qui bénéficient des contributions du FDR. Les ententes spécifiques sont financées dans une proportion de 65 % par les ministères et de 20 % par les partenaires du milieu, le FDR participant à hauteur de 15 % en moyenne. Dans le cas des projets structurants, la part des partenaires du milieu atteint 44 %, celle des ministères 41 % et le FDR contribue là encore à 15 % du financement.
- Les projets structurants sont très majoritairement initiés par les organismes du milieu, et 45 % de la valeur totale des montants consacrés à ces projets sont investis dans les infrastructures. Le soutien au fonctionnement des structures de développement ne compte que pour 6 %. Le FDR est donc investi dans des projets structurants par nature. Il aide aussi au développement économique par la réalisation d'études de faisabilité, de plans d'affaires ou d'événements divers.
- La quasi-totalité des projets structurants a un rayonnement régional. Le FDR contribue pour 40 % au développement d'un des secteurs de l'activité économique régionale, pour 15 % à la construction d'infrastructures essentielles au développement et pour 28 % au soutien du milieu dans la prise en charge de son développement.
- Même si le FDR a d'abord pour objet de favoriser la régionalisation de l'action gouvernementale et de contribuer à la création d'un environnement favorable au développement régional, les interventions réalisées dans le cadre de ce fonds ont eu des incidences importantes sur l'emploi. On évalue à 6 000 le nombre d'emplois que les ententes spécifiques et les projets structurants ont contribué à créer ou à maintenir au cours de la période évaluée.
- En regard de ses objectifs et de ses réalisations, le FDR est donc un instrument utile et très important pour le développement régional.

INTRODUCTION

La Loi sur le ministère des Régions prévoit que le ministre doit présenter au gouvernement un rapport d'évaluation du Fonds de développement régional (FDR), au plus tard, à sa date d'échéance. Ce fonds, d'une durée de cinq ans, a été mis en place le 1^{er} avril 1998 et arrivera à échéance le 31 mars 2003. Compte tenu d'un rythme d'engagement relativement rapide, il a été jugé opportun de procéder dès maintenant à cette évaluation.

Ce rapport présente donc un bilan des activités du FDR pour la période comprise entre le 1^{er} avril 1998 et le 1^{er} octobre 2001, soit une période couvrant trois années et demie de sa durée de cinq ans. Il a été réalisé par un comité conjoint constitué de l'Association des régions du Québec (ARQ), du ministère des Régions (MREG) et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM), avec la collaboration du Bureau de la Capitale Nationale. Un questionnaire, comportant des questions fermées et ouvertes, a permis de recueillir les données quantitatives nécessaires, ainsi que des appréciations plus qualitatives sur l'utilisation du FDR et ses retombées.

La section 1 du rapport rappelle le rôle confié aux conseils régionaux de développement (CRD) en matière de planification et de développement au palier régional, ainsi que les objectifs et les caractéristiques du FDR.

La section 2 présente le bilan financier du FDR au 1^{er} octobre 2001, son budget, les montants engagés, les montants réservés et les montants encore disponibles.

Les sections 3 et 4 traitent respectivement des ententes spécifiques et des projets structurants : leurs champs d'intervention, leur nature, leurs initiateurs, leurs bénéficiaires ainsi que les autres sources de financement des interventions qu'ils soutiennent.

La section 5 présente une évaluation de l'impact des ententes spécifiques et des projets structurants en regard des objectifs poursuivis par le FDR.



1 LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OUTIL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

1-1 La Politique de soutien au développement local et régional et les CRD

Les objectifs poursuivis par le gouvernement avec la Politique de soutien au développement local et régional reposent essentiellement sur la responsabilisation des partenaires locaux et régionaux et sur une stratégie de soutien des dynamismes locaux et régionaux par l'État. Cette politique retient l'économie et l'emploi comme champs prioritaires d'intervention et comporte des stratégies et des mesures de soutien adaptées aux paliers local et régional. Dans le premier cas, elle a conduit à l'implantation des centres locaux de développement (CLD) qui ont principalement pour mandat de regrouper ou de coordonner les services d'aide à l'entrepreneuriat et d'en assurer le financement.

Au palier régional, la Politique de soutien au développement local et régional situe l'État en appui aux stratégies régionales de développement avec le CRD comme interlocuteur privilégié du gouvernement en région. Cette politique est venue renforcer le rôle de cet organisme qui regroupe des représentants des principales forces politiques et socio-économiques de la région : élus municipaux, agents de développement socio-économique, organismes dispensateurs de services et députés de l'Assemblée nationale.

Trois aspects ont été consolidés à cet égard :

- l'élaboration et l'adoption par le CRD d'un plan stratégique régional qui établit, pour un horizon de cinq ans, les axes et les priorités de développement de la région sur les plans économique, culturel et social;
- sur la base de ce plan stratégique régional, la négociation et la conclusion d'une entente cadre de cinq ans entre le CRD et le gouvernement, dans laquelle les deux parties conviennent de s'associer pour la réalisation des axes et des priorités de développement de la région;
- la négociation et la conclusion d'ententes spécifiques entre le CRD et les ministères ou organismes gouvernementaux pour la mise en œuvre de l'entente cadre ou pour prévoir des mesures en vue d'adapter l'action gouvernementale aux particularités de la région.

Pour lui permettre de réaliser sa mission, le gouvernement met à la disposition du CRD des moyens financiers répartis en trois volets :

- un volet destiné à son fonctionnement et à sa mission d'élaboration des stratégies régionales;

- un volet consacré à la mise en œuvre des ententes spécifiques;
- un volet pour la réalisation de projets structurants à rayonnement régional.

Les deux derniers volets sont financés par le Fonds de développement régional.

1-2 Le Fonds de développement régional

Le FDR a été institué par la Loi sur le ministère des Régions et mis en place le 1^{er} avril 1998, pour une durée de cinq ans.

Ce fonds est géré par le ministre des Régions¹ et il est réparti entre les CRD sur la base de critères qui tiennent compte des caractéristiques régionales. Il comporte deux volets ou activités, soit les *ententes spécifiques* et les *projets structurants à rayonnement régional*.

Le volet *ententes spécifiques* est destiné au financement de mesures qui ont pour objet de favoriser la réalisation de priorités régionales ou d'adapter les interventions d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental aux particularités régionales.

Le volet *projets structurants à rayonnement régional* du FDR est affecté, pour sa part, au financement des projets qui s'inscrivent dans les priorités de développement concertées de la région et qui ont un impact sur son développement ainsi que sur la création ou le maintien de l'emploi.

Les organismes admissibles au FDR sont les suivants :

- tout organisme incorporé à but non lucratif et toute coopérative dont les activités sont similaires;
- toute municipalité, communauté urbaine et municipalité régionale de comté;
- tout organisme du secteur public rattaché aux réseaux du domaine de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que du secteur paramunicipal;
- tout conseil de bande ou toute coopérative autochtone fournissant des services à la communauté dans les domaines social, communautaire, culturel ou de loisir.

1. Le ministre des Affaires municipales et de la Métropole dans le cas des régions de Laval et de Montréal et le ministre responsable du Bureau de la Capitale Nationale dans le cas de la région de la Capitale-Nationale.

L'aide financière ne peut servir au financement du fonctionnement d'un organisme sur une base régulière, au financement de son service de dette, au remboursement d'emprunts à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé. Les dépenses affectées à la réalisation d'un projet, mais effectuées avant la date de réception de la demande d'aide, ne sont pas admissibles.

Le total des contributions venant du FDR et des autres programmes gouvernementaux ne peut excéder 80 % des coûts des projets sur une base annuelle. L'aide financière est versée sous forme de subvention. Tous les projets autorisés doivent faire l'objet d'un protocole entre le CRD, le ministère des Régions, le ou les ministères ou organismes gouvernementaux et le bénéficiaire.

2-1 Le budget du FDR et sa répartition régionale : en moyenne 1 M\$ par année pour chacune des régions

Le tableau ci-contre présente la répartition du FDR entre les différentes régions du Québec.

Le budget total du FDR pour les années 1998 à 2003 est de 89,5 M\$.

Les 17 régions du Québec disposent chacune d'une enveloppe variant de 1 à 1,7 M\$ par année.

Ce montant permet essentiellement de stimuler les initiatives, de compléter des financements, de réaliser des priorités ou de faciliter la concertation.

Le FDR est apprécié dans ces rôles, car il fournit aux intervenants régionaux un moyen concret d'agir et d'influencer la mise en œuvre des priorités régionales.

**Tableau 1 : Budget du FDR
(1998-2003)**

Région	Montant (\$)	Montant (% du total)
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	7 015 486	7,8
BAS-SAINT-LAURENT	6 077 155	6,8
CAPITALE-NATIONALE	4 546 781	5,1
CENTRE-DU-QUÉBEC	4 541 320	5,1
CHAUDIÈRE-APPALACHES	4 900 000	5,5
CÔTE-NORD	5 905 547	6,6
ESTRIE	4 900 000	5,5
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	8 317 737	9,3
NORD-DU-QUÉBEC	4 574 861	5,1
LANAUDIÈRE	4 900 000	5,5
LAURENTIDES	4 900 000	5,5
LAVAL	4 900 000	5,5
MAURICIE	4 900 000	5,5
MONTÉRÉGIE	4 594 219	5,1
MONTRÉAL	4 900 000	5,5
OUTAOUAIS	4 704 000	5,3
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	4 900 000	5,5
TOTAL	89 477 106	100

2-2 Les engagements et les montants réservés au 1^{er} octobre 2001 : un rythme rapide d'engagement

Le tableau 2 rappelle le budget initial de chaque CRD et indique les montants engagés et réservés pour les ententes spécifiques et les projets structurants.

Les *montants engagés* au FDR ont fait l'objet de protocoles d'entente entre le ministère des Régions, le CRD et le bénéficiaire. Ils sont en partie ou totalement dépensés.

Les *montants réservés* au FDR correspondent à des ententes spécifiques ou à des projets structurants formellement approuvés par les conseils d'administration des CRD et qui sont en voie de concrétisation.

Le *budget disponible* est égal à la différence entre le budget initial et les montants engagés et réservés.

Sur un montant de 89,5 M\$, 57,2 M\$ sont actuellement engagés, soit 64 %. Un montant de 9,5 M\$ est réservé. Le solde de l'enveloppe totale disponible dans le FDR est donc de 22,8 M\$.

Tableau 2 : Bilan financier du FDR au 1 ^{er} octobre 2001, en dollars					
Région	Budget 1998-2003	Montants engagés	Montants réservés	Montants engagés et réservés	Budget disponible
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	7 015 486	4 998 389	1 064 000	6 062 389	953 097
BAS-SAINT-LAURENT	6 077 155	4 210 515	908 774	5 119 289	957 866
CAPITALE-NATIONALE	4 546 781	2 809 356	62 490	2 871 846	1 674 935
CENTRE-DU-QUÉBEC	4 541 320	2 798 445	150 000	2 948 445	1 592 875
CHAUDIÈRE-APPALACHES	4 900 000	3 150 776	529 223	3 679 999	1 220 001
CÔTE-NORD	5 905 547	4 318 986	722 816	5 041 802	863 745
ESTRIE	4 900 000	4 343 833	0	4 343 833	556 167
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	8 317 737	5 201 084	1 016 507	6 217 591	2 100 146
NORD-DU-QUÉBEC	4 574 861	1 947 950	146 600 *	2 094 550	2 480 311
LANAUDIÈRE	4 900 000	2 235 850	852 920	3 088 770	1 811 230
LAURENTIDES	4 900 000	3 382 890	615 000	3 997 890	902 110
LAVAL	4 900 000	2 986 276	605 217	3 591 493	1 308 507
MAURICIE	4 900 000	3 380 289	700 200	4 080 489	819 511
MONTÉRÉGIE	4 594 219	2 298 000	439 000	2 737 000	1 857 219
MONTRÉAL	4 900 000	3 378 534	426 000	3 804 534	1 095 466
OUTAOUAIS	4 704 000	2 656 117	588 063	3 244 180	1 459 820
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	4 900 000	3 111 721	652 017	3 763 738	1 136 262
TOTAL	89 477 106	57 209 011	9 478 827	66 687 838	22 789 268

* Les montants réservés par la Baie-James et l'Administration régionale crie sont exclus.

2-3 Le nombre d'ententes spécifiques et de projets structurants : un millier, pour une valeur totale de 476 M\$

Le tableau 3 indique le nombre de projets structurants et d'ententes spécifiques dont les montants sont engagés ou réservés. Il présente aussi les montants provenant du FDR et la *valeur totale* des ententes spécifiques ou projets structurants correspondants, c'est-à-dire le total des contributions du FDR, des ministères, des organismes et des partenaires concernés.

Depuis la mise en place du FDR, 120 ententes spécifiques et 906 projets structurants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

En outre, 36 ententes spécifiques et 110 projets structurants sont approuvés et ont des montants réservés. Ce millier d'interventions témoigne de la pénétration du FDR dans le tissu régional, car chacune implique un ou plusieurs partenaires du milieu.

Les projets structurants captent une part plus importante du FDR que les ententes spécifiques (64 % contre 36 %).

La dernière colonne du tableau indique la valeur du ratio obtenu en divisant la valeur totale par le montant au FDR. Il met en évidence la participation du FDR qui a souvent un effet de levier. Les ententes spécifiques et les projets structurants engagés représentent une valeur de 374 M\$, pour une participation du FDR de 57 M\$. Le ratio est de 6,5. Il est identique pour les ententes spécifiques et pour les projets structurants.

Tableau 3 : Bilan des ententes et des projets, en nombre et valeurs						
	Nombre	Montant FDR \$	% (\$)	Valeur totale \$	% (\$)	x **
ENTENTES, ENGAGÉ	120	19 677 628	30	127 785 938	27	6,5
PROJETS, ENGAGÉ	906	37 531 383	56	245 982 506	52	6,6
SOUS-TOTAL	1 026	57 209 011	86	373 768 444	79	6,5
ENTENTES, RÉSERVÉ*	36	4 309 305	6	56 224 096	11	13,0
PROJETS, RÉSERVÉ*	110	5 169 522	8	46 450 565	10	9,0
SOUS-TOTAL	146	9 478 827	14	102 674 661	21	10,8
TOTAL	1 172	66 687 838	100	476 443 105	100	7,1

Bilan au 1^{er} octobre 2001.

* Les montants réservés par la Baie-James et l'Administration régionale crie sont exclus.

** x = valeur totale divisée par montant FDR.

Les tableaux ci-dessous présentent le détail par région de la valeur totale des ententes spécifiques et des projets structurants, selon que les montants sont engagés ou réservés.

Tableau 4 : Valeur totale des ententes par région				
Région	Montants engagés dans les ententes en \$	Nombre d'ententes	Montants réservés pour les ententes en \$	Nombre d'ententes
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	4 918 000	5	17 245 000	4
BAS-SAINT-LAURENT	11 428 402	6	3 425 000	3
CAPITALE-NATIONALE	3 497 600	5	0	0
CENTRE-DU-QUÉBEC	1 163 000	4	300 000	1
CHAUDIÈRE-APPALACHES	16 645 471	7	0	1
CÔTE-NORD	7 686 800	11	5 242 500	5
ESTRIE	10 273 436	10	0	0
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	13 937 008	13	17 898 400	9
NORD-DU-QUÉBEC	353 208	2	0	0
LANAUDIÈRE	2 320 520	5	885 000	1
LAURENTIDES	4 149 540	7	1 050 000	3
LAVAL	5 853 407	4	0	0
MAURICIE	1 790 000	6	1 357 500	3
MONTÉRÉGIE	5 623 495	7	7 856 296	3
MONTRÉAL	4 285 000	3	0	0
OUTAOUAIS	1 313 464	9	964 400	3
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	32 547 587	16	0	0
TOTAL	127 785 938	120	56 224 096	36

Bilan au 1^{er} octobre 2001.

Tableau 5 : Valeur totale des projets par région				
Région	Montants engagés dans les projets en \$	Nombre de projets	Montants réservés pour les projets en \$	Nombre de projet
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	14 005 037	94	1 871 600	18
BAS-SAINT-LAURENT	24 837 683	64	11 265 245	9
CAPITALE-NATIONALE	18 060 972	49	122 990	3
CENTRE-DU-QUÉBEC	9 213 941	49	0	0
CHAUDIÈRE-APPALACHES	9 800 155	18	5 110 882	6
CÔTE-NORD	10 393 081	52	538 200	3
ESTRIE	27 478 376	27	0	0
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	21 923 831	83	8 616 559	6
NORD-DU-QUÉBEC	18 797 732	84	835 244	5
LANAUDIÈRE	5 617 557	32	4 710 533	13
LAURENTIDES	13 845 987	37	595 000	3
LAVAL	15 658 679	37	4 224 773	7
MAURICIE	23 433 338	96	1 724 980	11
MONTÉRÉGIE	3 838 462	26	900 000	1
MONTRÉAL	6 643 946	52	562 500	6
OUTAOUAIS	13 735 567	76	1 837 059	12
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	8 698 162	30	3 535 000	7
TOTAL	245 982 506	906	46 450 565	110

Bilan au 1^{er} octobre 2001.

2-4 Les ententes spécifiques et les projets structurants : deux outils complémentaires

Entente spécifique ou projet structurant?

Une entente spécifique lorsque:

- l'action menée s'inscrit dans une perspective stratégique;
- l'intervention est de moyen terme et nécessite des engagements financiers soutenus;
- on recherche une convergence d'interventions entre plusieurs partenaires;
- la participation des ministères est indispensable;
- il faut en particulier adapter les cadres normatifs ministériels.

Un projet structurant lorsque:

- l'intervention est ponctuelle;
- le projet comporte des immobilisations;
- il est déposé par un organisme du milieu et implique un nombre limité de partenaires;
- le milieu ressent une urgence d'agir.

2-5 Le FDR, un instrument flexible pour des interventions majeures

Au millier d'ententes spécifiques et de projets structurants, il faut ajouter l'entente spécifique du Bas-Saint-Laurent d'un montant de plus de 73 M\$. Cette intervention du FDR est d'une autre échelle; elle a été exclue de l'analyse dont elle aurait influencé les constats quantitatifs.

Elle démontre cependant que le FDR est un outil flexible et qu'il peut aussi servir de véhicule à des interventions majeures en région. Cette vocation du FDR est probablement appelée à croître, car le FDR est sollicité actuellement pour des interventions majeures dans d'autres régions que le Bas-Saint-Laurent.

Bas-Saint-Laurent : Entente spécifique sur la protection et la mise en valeur de la forêt bas-laurentienne

L'entente spécifique fait suite à l'annonce d'une baisse d'approvisionnement en forêt publique. S'inspirant de la vision que s'est donnée la région, les intervenants du milieu, sous la coordination du CRD, ont défini plusieurs mesures pour consolider la connaissance, l'aménagement, la transformation et la commercialisation des ressources forestières, dans un esprit de gestion intégrée des ressources.

Cette entente donne à la région des outils pour intervenir efficacement. Avec des investissements de plus de 73 M\$ sur cinq ans, elle est d'une ampleur et d'une portée sans précédent.

3-1 Des ententes spécifiques dans tous les secteurs du développement régional

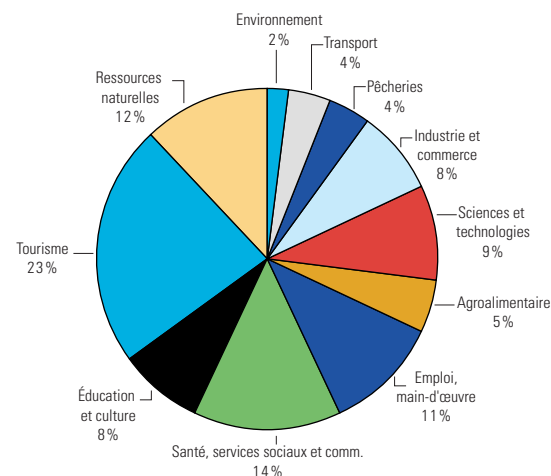
Le graphique ci-contre illustre la répartition des ententes spécifiques par domaine.

La répartition est présentée sur la base de la valeur totale des montants engagés dans les ententes spécifiques.

On constate que les ententes spécifiques touchent la plupart des domaines d'activité des régions, avec certaines dominantes cependant.

Les secteurs du tourisme, de la santé et des services sociaux et des ressources naturelles comptent pour près de 50 % de la valeur totale des ententes spécifiques.

RÉPARTITION DES ENTENTES SPÉCIFIQUES PAR DOMAINE



Estrie : Entente spécifique sur la certification agroenvironnementale ISO 14001

Le projet-pilote prévoit que 76 fermes développent un cahier des charges sur la conversion des entreprises agricoles à la certification ISO 14001. Cette entente est interrégionale : les quatre CRD de l'Estrie, de la Montérégie, de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec sont partenaires, avec l'Union des producteurs agricoles, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Environnement et le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie. Le CRD investit 85 000 \$ sur trois ans, sur un coût total de 1,15 M\$.

Abitibi-Témiscamingue : Entente spécifique de régionalisation concernant l'amélioration de la pratique artistique professionnelle

En créant le Fonds Abitibi-Témiscamingue pour les arts et les lettres le CRD, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), le ministère des Régions et le ministère de la Culture et des Communications veulent renforcer la création artistique, accroître les sources de revenus des artistes professionnels et soutenir des initiatives d'artistes et d'intervenants du milieu. Avant l'entente, très peu de projets étaient acheminés au CALQ. Contribution respective du CALQ et du CRD : 150 000 \$.

* Dans cette section, seules sont traitées les ententes spécifiques dont les montants étaient engagés au 1^{er} octobre 2001.

3-2 Des ententes spécifiques tournées vers l'action

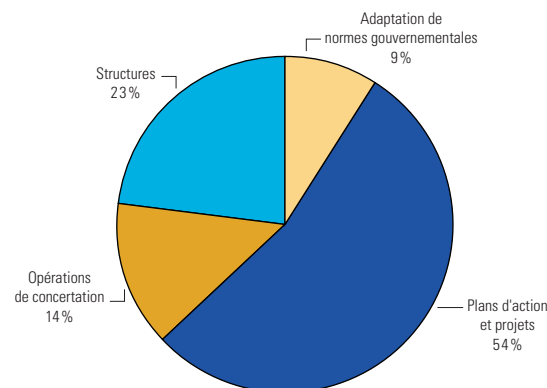
Le graphique ci-contre présente la répartition des montants engagés du FDR selon quatre catégories d'ententes spécifiques :

- les ententes prévoyant la mise en œuvre de *plans d'action* ou de *projets* (54 % des montants);
- les ententes portant sur la mise en place de *structures de développement* (23 % des montants);
- les ententes orientées sur la réalisation d'*opérations de concertation régionale* (14 % des montants);
- les ententes prévoyant l'*adaptation de normes gouvernementales* (9 % des montants).

On constate que les ententes spécifiques sont orientées vers des interventions directement ancrées dans les ententes cadres et les plans stratégiques, qu'il s'agisse de plans d'action ou de projets.

La mise en place de structures de développement ou la réalisation d'opérations de concertation régionale sont aussi des interventions importantes, avec des effets indirects sur le développement : c'est par là que passent l'implication des acteurs régionaux et leur mobilisation.

RÉPARTITION DU FDR
SELON LE TYPE D'ENTENTE SPÉCIFIQUE



Laval : Entente spécifique en matière de développement des arts, de la culture et des communications

L'entente a permis de constituer un fonds dédié au développement du secteur. Le CRD a ainsi réalisé une étude de développement en muséologie scientifique (60 000 \$) et a contribué à soutenir les opérations du Musée Armand-Frappier (60 000 \$), en partenariat avec d'autres ministères et Ville de Laval, afin de lui permettre de se doter d'une vision de son développement. Au titre des projets structurants, le CRD a poursuivi la consolidation des opérations du Musée Armand-Frappier (65 000 \$) et a soutenu l'organisation d'une nouvelle exposition (32 500 \$), ce musée ne bénéficiant d'aucun fonds de soutien. La stratégie de développement a conduit à développer le projet de Centre de formation et d'interprétation des biosciences, au cœur de la Cité de la biotechnologie et de la santé humaine. Cet équipement verra le jour durant la prochaine année. Il a fait l'objet d'une annonce du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie de 19,25 M\$.

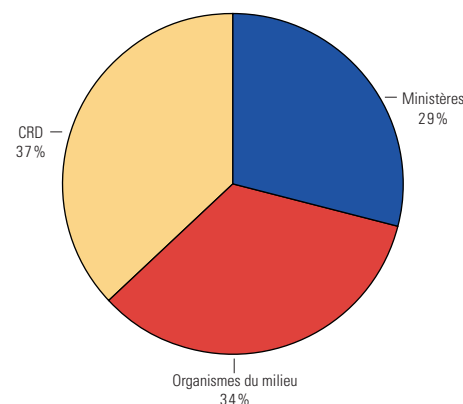
3-3 Des ententes spécifiques initiées par le CRD, mais aussi par le milieu et les ministères

Le graphique ci-contre présente la répartition des ententes spécifiques selon l'organisme promoteur.

On constate que ces ententes sont initiées en parts quasi égales par les CRD, les ministères et les organismes du milieu, et ce, tant sur la base de leur nombre que sur celle de leur valeur totale.

Les CRD sont donc loin d'être les seuls promoteurs des ententes spécifiques. Sous cet angle, on peut considérer que l'outil est passé dans les mœurs, qu'il est compris par le milieu et par les ministères comme un outil de développement régional, et qu'il répond donc à un besoin.

LES ORGANISMES INITIATEURS
DES ENTENTES SPÉCIFIQUES



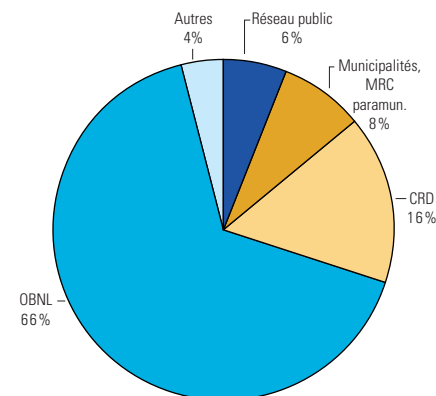
3-4 Des contributions du FDR dont bénéficient surtout des organismes à but non lucratif

Le graphique ci-contre présente les bénéficiaires du FDR selon les montants engagés dans les ententes spécifiques.

À eux seuls, les organismes à but non lucratif (OBNL) reçoivent 66 % des fonds.

Les CRD comptent pour 16 % du total : dans ces cas, ils agissent comme mandataires désignés par les ministères ou par les organismes du milieu.

LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES
DU FDR



3-5 Le financement des ententes spécifiques : un engagement notable des partenaires

Le tableau 6 indique le partage du financement des ententes spécifiques :

- les ministères assument 65 % de la valeur totale des montants engagés;
- les partenaires contribuent à hauteur de 20 %;
- le FDR compte pour 15 % du total.

Compte tenu de la nature des ententes spécifiques, l'importance de la contribution des partenaires doit être notée.

La colonne de droite du tableau 6 montre que pour 1 \$ de contribution du FDR, les ministères contribuent pour 4,2 \$ et les partenaires pour 1,3 \$.

Le tableau 7, à la page suivante, présente la ventilation régionale des montants engagés dans les ententes spécifiques.

Les colonnes de droite de ce même tableau fournissent respectivement les ratios de la contribution des ministères et des partenaires par rapport à celle du FDR.

SOURCES DE FINANCEMENT DES ENTENTES SPÉCIFIQUES

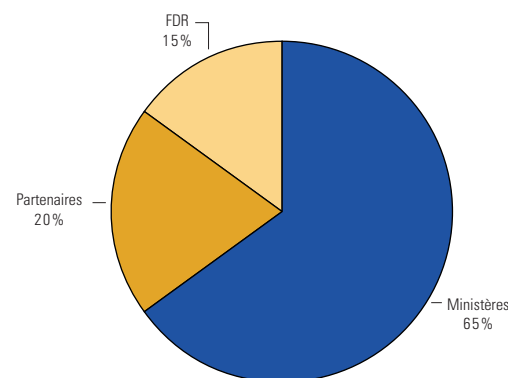


Tableau 6 : Répartition de la valeur totale des ententes spécifiques par source de financement

	\$	%	x *
MINISTÈRES	82 733 746	65	4,2
PARTENAIRES	25 374 565	20	1,3
FDR	19 677 628	15	1,0
TOTAL	127 785 938	100	6,5

Bilan au 1^{er} octobre 2001.

*x = Montant des contributions rapporté au montant du FDR.

Capitale-Nationale : Entente spécifique de soutien au développement social

Cette entente d'une durée de trois ans implique le CRD, le ministère des Régions, le Bureau de la Capitale Nationale et la Régie régionale de la santé et des services sociaux, et elle vise à accroître la concertation entre les partenaires concernés par le développement social. Basée sur une vaste consultation locale et régionale, elle a permis l'élaboration d'un portrait régional du développement social et la formulation d'un plan d'action. Cette entente a un effet de levier sur le développement social dans la région.

**Tableau 7 :
Sources de financement des ententes spécifiques par région, en dollars**

Région	FDR	Ministères	Partenaires *	Valeur totale	Ratio ministères / FDR	Ratio partenaires / FDR
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	756 500	2 462 500	1 699 000	4 918 000	3,3	2,2
BAS-SAINT-LAURENT	1 360 560	8 452 842	1 615 000	11 428 402	6,2	1,2
CAPITALE-NATIONALE	902 100	1 661 500	934 000	3 497 600	1,8	1,0
CENTRE-DU-QUÉBEC	415 000	415 000	333 000	1 163 000	1,0	0,8
CHAUDIÈRE-APPALACHES	1 473 195	7 884 485	7 287 791	16 645 471	5,4	4,9
CÔTE-NORD	2 145 300	5 357 300	184 200	7 686 800	2,5	0,1
ESTRIE	2 087 500	5 510 400	2 675 536	10 273 436	2,6	1,3
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	2 534 158	9 587 800	1 815 050	13 937 008	3,8	0,7
NORD-DU-QUÉBEC	75 000	278 208	0	353 208	3,7	0,0
LANAUDIÈRE	950 000	1 370 520	0	2 320 520	1,4	0,0
LAURENTIDES	1 380 900	2 185 800	582 840	4 149 540	1,6	0,4
LAVAL	816 305	3 812 102	1 225 000	5 853 407	4,7	1,5
MAURICIE	465 000	735 000	590 000	1 790 000	1,6	1,3
MONTÉRÉGIE	1 400 000	4 213 495	10 000	5 623 495	3,0	0,0
MONTRÉAL	785 000	3 500 000	0	4 285 000	4,5	0,0
OUTAOUAIS	605 200	455 200	253 064	1 313 464	0,8	0,4
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	1 525 910	24 851 594	6 170 084	32 547 587	16,3	4,0
TOTAL	19 677 628	82 733 746	25 374 565	127 785 938	4,2	1,3

Bilan au 1^{er} octobre 2001.

* Dans certains cas, la compilation de la contribution des partenaires ne tient pas compte de certains montants investis après la signature de l'entente spécifique.

3-6 La contribution des ministères et des organismes gouvernementaux

Le tableau 8 indique la contribution de chaque ministère ou organisme gouvernemental au financement des ententes spécifiques.

La contribution des ministères correspond aux champs d'activité des ententes spécifiques. Elle varie d'un ministère à l'autre.

Côte-Nord : Entente spécifique portant sur le développement du Centre de recherche Les Buissons inc.

L'entente vise à soutenir la corporation du Centre de recherche Les Buissons inc. dans sa prise en charge de la Station de recherche, mondialement reconnue pour ses travaux sur les maladies de la pomme de terre. La corporation souhaite faire des Buissons un centre de recherche en agroalimentaire et en agroenvironnemental. Le Centre se spécialise ainsi dans les recherches sur les petits fruits nordiques, le compostage de résidus et l'amélioration de la qualité des sols.

Chaudière-Appalaches : Entente spécifique sur la promotion touristique et sur la mise en place du corridor international Chaudière-Kennebec

L'entente porte sur le développement d'un axe récréo-touristique international, prenant la forme d'un corridor exploitant l'histoire et le patrimoine communs aux deux régions entre Québec et Portland. Le CRD a contribué pour 225 000 \$ sur un total de 1,2 M\$, 925 000 \$ ayant été investis par le milieu.

Tableau 8 : Montants engagés par les ministères et les organismes gouvernementaux dans le financement des ententes spécifiques

Ministère ou organisme	Montant \$	%
TOURISME	12 830 000	16
RESSOURCES NATURELLES	13 227 842	16
RÉGIONS	7 480 300	9
AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION	6 227 434	8
INDUSTRIE ET COMMERCE	5 661 000	7
AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE	5 633 350	7
TRANSPORTS	5 616 584	7
RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION	3 839 345	5
EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE	3 014 378	4
RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE	2 595 000	3
FAMILLE ET ENFANCE	1 960 000	2
CULTURE ET COMMUNICATIONS	1 840 493	2
ÉDUCATION	1 154 500	1
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC	750 000	1
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	710 000	1
RELATIONS INTERNATIONALES	540 000	1
BUREAU DE LA CAPITALE NATIONALE	225 000	0
ENVIRONNEMENT	210 000	0
SÉCURITÉ PUBLIQUE	60 000	0
NON IMPUTÉ *	9 158 520	11
TOTAL	82 733 746	100

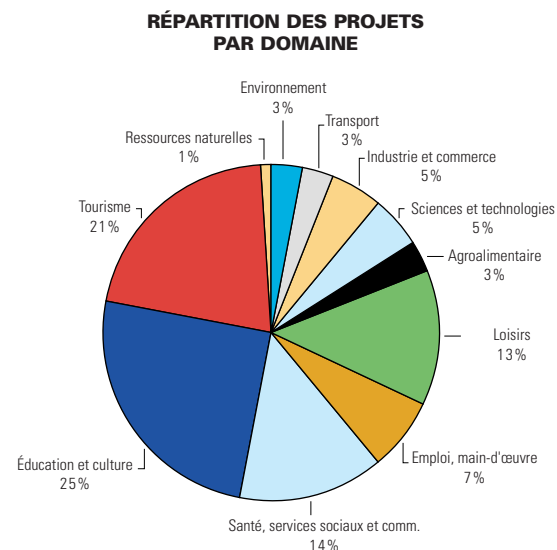
Bilan au 1^{er} octobre 2001.

* Contributions simultanées de plusieurs ministères, sans imputation séparée.

4-1 Des projets dans tous les domaines du développement régional

Le graphique ci-contre présente la répartition des projets structurants par domaine d'activité sur la base de la valeur totale des montants engagés dans les projets.

La concentration dans le tourisme, dans l'éducation et la culture, dans la santé et les services sociaux et communautaires est plus marquée que dans le cas des ententes spécifiques. Le champ des loisirs est aussi davantage présent.



Montérégie : Filière cinématographique

Ce projet vise à consolider et à mettre en valeur le potentiel lié à l'industrie cinématographique (préproduction, production, postproduction, recherche et développement, formation) de façon à construire une véritable filière. Ce projet créera des emplois rattachés à l'industrie du cinéma et à son volet recherche et développement (techniciens, chercheurs en ingénierie numérique, multimédia...).

Mauricie : Projet de commercialisation internationale 2001-2004 en pourvoirie et aventure

En partenariat avec Tourisme Québec, la Fédération des pourvoyeurs du Québec, le ministère des Régions, les MRC de la région, Via Rail et Développement économique Canada, le CRD contribue à un vaste projet de commercialisation internationale qui regroupe les pourvoiries de la Mauricie ainsi que les producteurs d'aventure. Le projet, d'une durée de trois ans, a aussi permis d'améliorer la synergie entre les partenaires et de positionner ce produit très important pour la Mauricie. La contribution du CRD est de 50 000 \$, sur un budget global de plus de 1 M\$.

* Dans cette section, seuls sont traités les projets structurants dont les montants étaient engagés au 1^{er} octobre 2001.

4-2 Des projets de nature structurante

Le graphique ci-contre permet d'apprécier le type de projets structurants financés par le FDR.

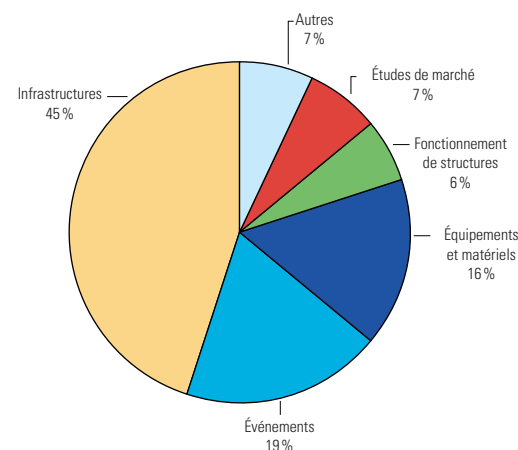
On constate que 45 % de la valeur totale des montants consacrés aux projets structurants auxquels contribue le FDR sont investis dans des infrastructures (bâtiments, routes, etc.) et 16 % dans de l'équipement et du matériel (ordinateurs, matériel de bureau, équipement de loisirs, etc.).

La réalisation d'événements (expositions, festivals, consultations, promotions, etc.) représente 19 % du total, alors que les études de marché et les plans d'affaires comptent pour 7 %.

Le soutien au fonctionnement des structures (corporations, tables de concertation) ne représente que 6 % du total.

Ainsi, le FDR est consacré à des projets structurants par nature. Il contribue aussi au développement économique par la réalisation d'études de faisabilité, de plans d'affaires ou d'événements divers.

RÉPARTITION DE LA VALEUR TOTALE DES PROJETS SELON LE TYPE DE PROJET STRUCTURANT



Outaouais : Projet Vireznet

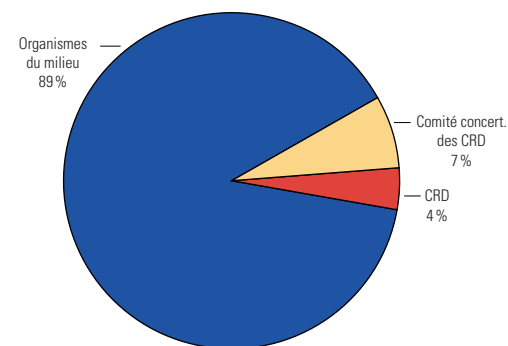
Le projet mobilise plusieurs acteurs (entreprises, professeurs, écoles, organismes du milieu, élèves, parents) sur la promotion des technologies de l'information auprès des jeunes. Il encourage un rapprochement entre les entreprises et le milieu scolaire, favorise l'acquisition d'une culture technologique et l'utilisation des nouvelles technologies à des fins pédagogiques, renseigne sur les programmes de formation disponibles et permet l'initiation des élèves et du personnel d'enseignement. Les objectifs : permettre à 15 000 jeunes de prendre part à la Foire technologique, produire 22 émissions de télévision, faire participer 60 entreprises en haute technologie, 20 maisons d'enseignement et des organismes publics aux kiosques de démonstration, augmenter le nombre d'étudiants qui présentent des projets technologiques et permettre à 600 enseignants de participer à des ateliers de formation sur les nouvelles technologies en classe.

4-3 Des projets qui émanent surtout d'organismes du milieu

Le graphique ci-contre présente la répartition des projets selon l'organisme promoteur, sur la base de leur nombre.

On constate que les projets structurants sont très majoritairement le résultat d'initiatives provenant d'organismes du milieu autres que le CRD, soit dans 89 % des cas.

LES ORGANISMES INITIATEURS DES PROJETS STRUCTURANTS

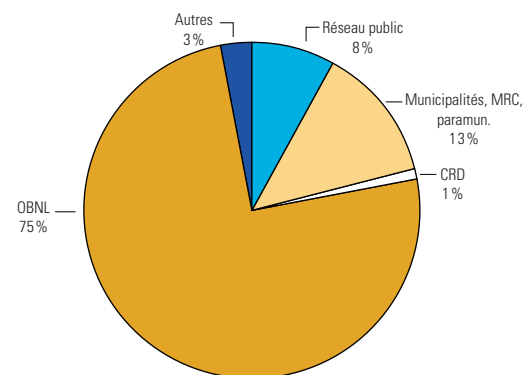


4-4 Des contributions du FDR dont bénéficient surtout des organismes à but non lucratif

Le graphique ci-contre indique la répartition de la valeur totale des projets structurants selon l'organisme bénéficiaire.

Les organismes à but non lucratif (OBNL) captent 75 % de la valeur totale des projets structurants et le milieu municipal, 13 %.

RÉPARTITION DE LA VALEUR TOTALE DES PROJETS STRUCTURANTS SELON L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE



4-5 Un engagement marqué des partenaires dans le financement des projets structurants

Le tableau 9 présente la source de financement des projets structurants.

La part des partenaires est encore plus importante dans le financement des projets structurants que dans celui des ententes spécifiques. Elle atteint 44 % de la valeur des projets structurants (contre 20 % pour les ententes spécifiques), un pourcentage comparable à celui des ministères.

Le FDR participe en moyenne à hauteur de 15 %, comme dans le cas des ententes spécifiques.

On note que la participation des ministères et organismes gouvernementaux québécois compte pour 76 % de la contribution totale des ministères et organismes gouvernementaux.

Le tableau de la page suivante présente la ventilation régionale des fonds engagés dans les projets structurants. La colonne de droite fournit le rapport de la valeur totale des projets structurants au montant financé par le FDR.

**Tableau 9 :
Sources de financement des projets structurants**

	\$	%
MINISTÈRES ET ORGANISMES	101 348 590	41
PARTENAIRES	107 102 533	44
FDR	37 531 383	15
TOTAL	245 982 506	100

MINISTÈRES ET ORGANISMES	101 348 590
QUÉBEC	76 797 068
CANADA	24 551 522

Montréal : Plan de développement de l'industrie optique-photonique

Le CRD a accordé, en avril 2001, un appui financier de 45 000 \$ pour l'élaboration d'une proposition montréalaise de formation en optique-photonique. Cette décision faisait suite aux travaux réalisés par le CRD avec les acteurs montréalais de cette industrie et à l'annonce par le gouvernement du Québec de l'octroi d'une somme de 15 M\$ pour le développement de formation et l'achat d'équipement en optique-photonique. Le comité de pilotage mis en place par le CRD a proposé trois initiatives structurantes pour le développement de la photonique à Montréal, notamment un projet de centre collégial de formation en photonique qui a été récemment présenté au ministère de l'Industrie et du Commerce. La contribution financière du CRD a permis, dans un délai très court et en associant les leaders de l'industrie, de développer une vision concertée des défis du développement de la formation dans ce secteur.

Tableau 10 :
Sources de financement des projets structurants par région, en dollars

Région	Nombre de projets	FDR	Ministères Québec	Ministères Canada	Partenaires	Valeur totale	Valeur totale/ FDR
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	94	4 241 889	4 190 247	2 165 571	3 407 330	14 005 037	3,3
BAS-SAINT-LAURENT	64	2 849 955	8 824 463	3 672 199	9 491 066	24 837 683	8,7
CAPITALE-NATIONALE	49	1 907 256	6 704 668	2 740 725	6 708 323	18 060 972	9,5
CENTRE-DU-QUÉBEC	49	2 383 445	803 305	399 340	5 627 851	9 213 941	3,9
CHAUDIÈRE-APPALACHES	18	1 677 581	3 196 067	1 312 983	3 613 524	9 800 155	5,8
CÔTE-NORD	52	2 173 686	2 618 423	1 162 125	4 438 847	10 393 081	4,8
ESTRIE	27	2 256 333	7 091 127	5 306 760	12 824 156	27 478 376	12,2
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	83	2 666 926	9 959 272	1 837 019	7 460 614	21 923 831	8,2
NORD-DU-QUÉBEC	84	1 872 950	8 195 272	878 717	7 850 793	18 797 732	10,0
LANAUDIÈRE	32	1 285 850	1 349 882	70 000	2 911 825	5 617 557	4,4
LAURENTIDES	37	2 001 990	5 499 296	370 510	5 974 191	13 845 987	6,9
LAVAL	37	2 169 971	6 221 423	226 959	7 040 326	15 658 679	7,2
MAURICIE	96	2 915 289	5 070 702	2 178 590	13 268 757	23 433 338	8,0
MONTÉRÉGIE	26	898 000	1 090 316	60 000	1 790 146	3 838 462	4,3
MONTRÉAL	52	2 593 534	1 142 085	219 767	2 688 560	6 643 946	2,6
OUTAOUAIS	76	2 050 917	3 130 520	1 139 757	7 414 373	13 735 567	6,7
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	30	1 585 811	1 710 000	810 500	4 591 851	8 698 162	5,5
TOTAL	906	37 531 383	76 797 068	24 551 522	107 102 533	245 982 506	6,6

Bilan au 1^{er} octobre 2001.

5-1 Des effets structurants surtout concentrés dans les domaines économique et social

Les graphiques ci-contre indiquent les axes de développement sur lesquels les projets structurants et les ententes spécifiques ont le plus d'impact, selon le nombre d'ententes et de projets. La plupart des projets structurants sont cependant conçus de façon à avoir des effets sur plus d'un domaine.

Les projets structurants, comme les ententes spécifiques, ont d'abord un effet sur le développement économique; c'est le cas pour la moitié des projets structurants et près des deux tiers des ententes spécifiques. Le développement social arrive ensuite, avec le quart des projets structurants dans ce domaine.

Les impacts en développement économique :

émergence de nouveaux secteurs, consolidation des secteurs existants, promotion de l'exportation, formation de la main-d'œuvre, valorisation du savoir et de l'entrepreneuriat, soutien à l'économie sociale.

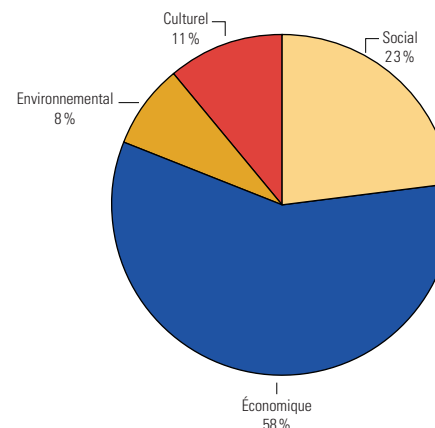
Les impacts en développement social :

amélioration des conditions de vie et lutte à la pauvreté et à l'exclusion, interventions en logement social, en transport collectif, en infrastructures communautaires, en loisirs et sports, et soutien aux organismes communautaires.

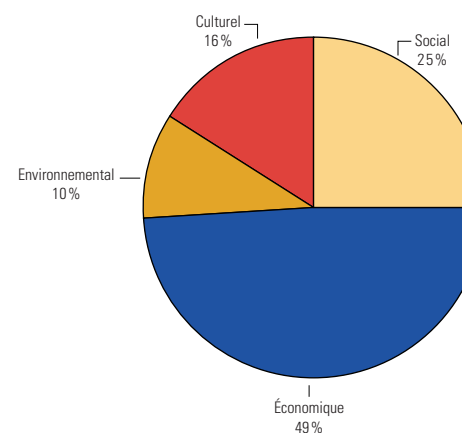
Les impacts en développement culturel :

bonification de l'offre culturelle, incitation à la participation à la vie culturelle, soutien à la créativité, diversité culturelle, industrie et productions culturelles.

DOMAINE D'IMPACT DES ENTENTES SPÉCIFIQUES



DOMAINE D'IMPACT DES PROJETS STRUCTURANTS



Les impacts sur la qualité de l'environnement :

aménagements urbains, protection des paysages, protection des habitats et de la biodiversité, gestion des matières résiduelles, protection des espaces verts et du patrimoine.

5-2 Les retombées des ententes spécifiques

Le volet *ententes spécifiques* est destiné au financement des mesures qui ont pour objet de favoriser la réalisation de priorités régionales ou d'adapter les interventions d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental aux particularités régionales.

Comme le montre le tableau 11, près des trois quarts des montants du FDR engagés dans les ententes spécifiques le sont dans des ententes essentiellement orientées sur la mise en œuvre des priorités régionales. Ce type d'ententes compte également pour les deux tiers du nombre total d'ententes.

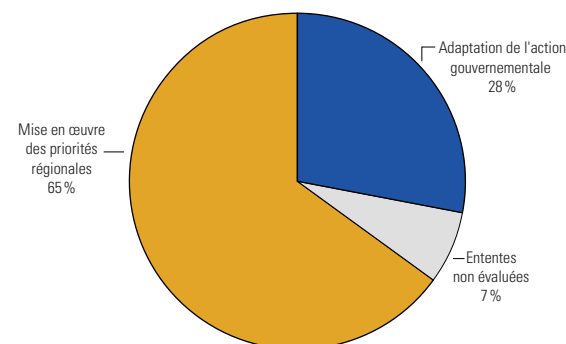
Les autres ententes spécifiques prévoient une adaptation de l'intervention gouvernementale en région, qu'il s'agisse de modification de normes ou, plus largement, de modulation des interventions régionales des ministères. Ce type d'ententes s'accapare 23 % des montants du FDR et compte pour 28 % du nombre total d'ententes.

La colonne de droite du tableau 11 indique une mesure qualitative d'impact, sur une échelle de 1 à 4. L'impact des ententes spécifiques est estimé élevé.

Tableau 11 : Impact des ententes spécifiques			
Type de résultat	Ententes spécifiques		
	Montant FDR (\$)	% FDR	Impact moy.
Ententes orientées sur la mise en œuvre des priorités régionales	14 343 360	73	3,3
Ententes orientées sur un objectif d'adaptation de l'action gouvernementale	4 528 268	23	3,4
Ententes non évaluées	782 000	4	
Total	19 653 628	100	

Impact : 1 : Faible 2 : Moyen 3 : Élevé 4 : Très élevé

IMPACT DES ENTENTES SPÉCIFIQUES
(répartition selon le nombre)



Saguenay-Lac-Saint-Jean : Entente spécifique sur la prévention de l'abandon scolaire

L'objectif est d'amener les partenaires à se donner une vision commune de l'abandon scolaire et des actions à entreprendre, de susciter des actions concertées et efficaces permettant de réduire significativement l'abandon scolaire et de soutenir l'émergence de modèles d'action efficaces et prometteurs. Le CRD a participé à hauteur de 206 000 \$ sur un montant total de 2,15 M\$. Les partenaires financiers du CRD sont les suivants : le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Services sociaux, Emploi-Québec, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, et le milieu.

5-3 Les retombées des projets structurants

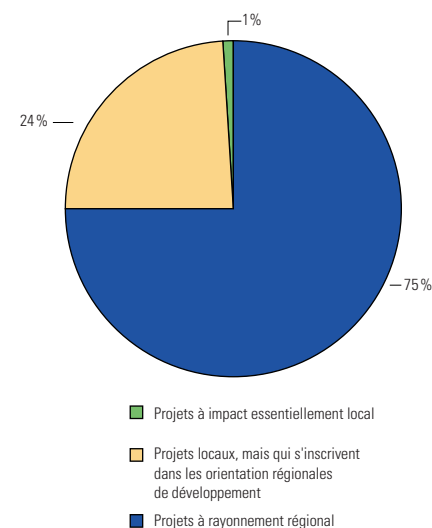
5-3-1 Des retombées de niveau régional

La vocation des projets structurants doit en principe être régionale et non locale. Cela est bien le cas, puisque seulement 1 % des montants du FDR est affecté à des projets essentiellement locaux.

Les projets sont régionaux sous deux dimensions :

- lorsque leur portée est régionale;
- lorsqu'il s'agit de projets concernant un territoire limité mais qui ont une pertinence en regard du développement régional et de leur conformité au plan stratégique.

RAYONNEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS



Centre-du-Québec : Projet géomatique

Le projet consiste à instaurer un partenariat de mise en commun de données cartographiques numériques et de bases de données informatiques. Le promoteur est la Table des préfets du Centre-du-Québec. L'objectif est de produire une cartographie de base commune en y intégrant différents éléments thématiques et bases de données. Ce projet sera un outil majeur de gestion et de planification en urbanisme, environnement, agriculture, forêt, transport, sécurité civile et hydrographie. Le CRD y investit 100 000 \$ et les autres partenaires 410 590 \$.

Kativik : Plan de commercialisation de l'Institut culturel Avataq

Ce projet traite de la commercialisation de tisanes traditionnelles provenant du Nunavik. Il a concrétisé l'engagement pris par l'Institut culturel Avataq, au nom du peuple du Nunavik, de développer la culture inuite du Nord-du-Québec et de répondre au besoin qu'éprouve l'Institut de trouver des avenues favorisant l'autosuffisance de la région.

5-3-2 Divers types d'effets structurants

Le volet *projets structurants à rayonnement régional* du FDR est affecté au financement des projets qui s'inscrivent dans les priorités de développement concertées de la région et qui ont un impact sur son développement ainsi que sur la création ou le maintien de l'emploi.

Le tableau 12 présente une évaluation de l'impact des projets sous l'angle du type d'effet structurant.

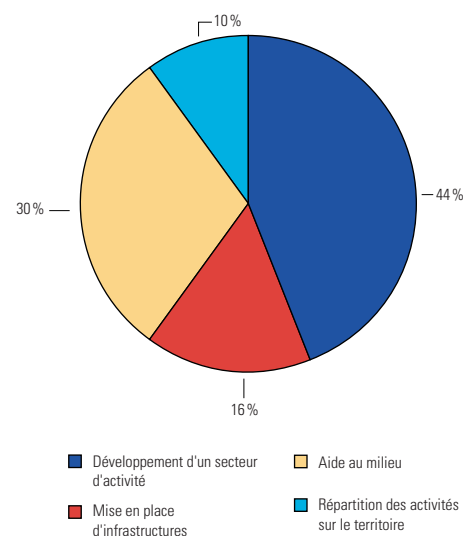
Quatre catégories d'impacts sont définies :

- la contribution directe au développement d'un des secteurs de l'activité économique régionale; les projets structurants qui ont ce type d'impact sont les plus importants (42 % du montant du FDR consacré aux projets structurants);
- la construction d'infrastructures essentielles au développement régional (25 %);
- l'aide au milieu socio-économique dans la prise en charge de son développement (24 %);
- le développement et la répartition équitable de l'activité économique et de l'offre de service sur le territoire (9 %).

Tableau 12 : Impact des projets structurants			
Type d'impact	Projets structurants		
	Montant FDR (\$)	%	Impact moy.
Développement d'un secteur d'activité économique	15 809 662	42	2,3
Mise en place d'infrastructures essentielles au développement régional	9 224 886	25	3,0
Aide au milieu dans la prise en charge de son développement socio-économique	9 022 019	24	3,0
Diversification du développement ou de l'offre de service sur le territoire	3 474 816	9	2,2
Total	37 531 383	100	

Impact : 1 : Faible 2 : Moyen 3 : Élevé 4 : Très élevé

IMPACT DES PROJETS STRUCTURANTS
(répartition selon le nombre)



Lanaudière : Implantation d'un marché public à Repentigny

Ce projet a permis au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière d'implanter un marché public aux abords de l'autoroute 40. Plus d'une trentaine de producteurs y ont un kiosque. Ces derniers consolident leurs entreprises par la distribution de leurs produits du terroir auprès d'une clientèle urbaine. Le CRD a injecté 100 000 \$ sur un total de 216 500 \$.

5-4 Des effets sur l'emploi

Le FDR a pour objet de favoriser la régionalisation de l'action gouvernementale et de contribuer à la création d'un environnement favorable au développement régional ainsi qu'à la création ou au maintien de l'emploi en région. Il diffère ainsi des fonds de soutien à l'entrepreneuriat, dont la gestion a été confiée aux CLD et dont les objectifs visent la création ou la consolidation d'entreprises.

Le bilan démontre que le champ du développement économique occupe une large place dans les interventions soutenues par le FDR. Plus de la moitié des ententes spécifiques et des projets structurants sont en effet principalement affectés à ce volet.

De plus, l'examen des retombées des ententes spécifiques et des projets structurants démontre que ces interventions ont également eu des incidences importantes sur l'emploi. On estime à environ 6 000 le nombre d'emplois que ces ententes et projets ont contribué à créer ou à maintenir au cours de la période évaluée.

Gaspésie : Entente spécifique sur le développement de l'industrie maricole

En 1997, le CRD signait avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation une entente spécifique pour la mise en place de la Société de développement de l'industrie maricole. À l'automne 1999, la Société élargissait son mandat à l'ensemble du Québec maritime : la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent s'ajoutaient à la Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Des fonds provenant du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral et des CRD portent à 4 M\$ la capacité d'investissement en capital-actions et en prêts. Quelque 40 M\$ ont déjà été injectés dans la mariculture. Ils ont permis la création et le maintien d'une vingtaine d'entreprises et de quelque 200 emplois.

Laurentides : Cartographie hydrogéologique régionale des aquifères fracturés en roches sédimentaires du sud-ouest du Québec

Ce projet permettra de fournir les connaissances nécessaires pour gérer de façon durable les eaux souterraines des Basses-Laurentides, plus particulièrement des MRC Deux-Montagnes, Argenteuil et Mirabel. Il a permis jusqu'ici d'identifier le potentiel exploitable de la ressource en eau souterraine et les conditions critiques pour assurer sa protection. Le rapport final présentera aux MRC des recommandations reliées aux conditions à respecter pour l'utilisation et la protection de la ressource. Le CRD a investi 360 000 \$ dans ce projet de recherche qui totalise 2,9 M\$.

CONCLUSION

Ce bilan des activités du Fonds de développement régional (FDR) démontre que ce fonds constitue un instrument de développement performant et important pour les régions. Après seulement trois années et demie d'existence, les trois quarts du budget de 89,5 M\$ affecté à ce fonds étaient déjà engagés ou réservés par les conseils régionaux de développement (CRD) pour la mise en œuvre de 156 ententes spécifiques et de 1 016 projets structurants totalisant plus de 476 M\$. Ces interventions ont touché plusieurs domaines du développement régional, avec des effets structurants plus marqués en développement économique et en développement social. Elles ont en outre contribué au maintien ou à la création de quelque 6 000 emplois dans les différentes régions du Québec.

Le FDR permet aux CRD de stimuler les initiatives et de compléter le financement de projets émanant du milieu et qui pourraient être compromis sans cet apport. Ces projets structurants contribuent à l'émergence de nouveaux secteurs de développement et à la consolidation de la base économique régionale et ils permettent également aux régions de se doter d'infrastructures essentielles à leur développement.

Le FDR contribue également de façon importante à la régionalisation de l'action gouvernementale et à la mise en œuvre des priorités régionales de développement dans le cadre d'ententes spécifiques conclues entre les CRD et les ministères et organismes gouvernementaux. En outre, grâce à cette contribution financière, les CRD peuvent jouer leur rôle de partenaires à part entière du gouvernement lors de la négociation et la mise en œuvre de ces ententes spécifiques.

